

**PROJET D'ÉPICERIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
DU CENTRE D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PARIS (CAS-VP)**

LA GENESE ET LES FONDEMENTS DU PROJET

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) a pour mission de mettre en œuvre l'action sociale municipale sur le territoire parisien. Il gère des établissements ou services à caractère social ou médico-social. Parmi eux figurent des centres d'hébergement qui ont pour mission d'accueillir des personnes isolées, des couples, des familles en rupture d'hébergement et confrontés à des difficultés sociales, et de les accompagner pour recouvrer leur autonomie.

Au sein des centres d'hébergement ont récemment émergé des questionnements sur les modalités de délivrance d'aide alimentaire pour les résidents avec des ressources très faibles ou sans ressources dans un contexte de saturation des dispositifs d'aide alimentaire déjà existants et sollicités.

L'aide alimentaire s'impose car elle constitue une réponse à un besoin vital de l'être humain. Mais, comme pour toute relation d'aide, elle prend d'autant plus de sens qu'elle s'inscrit dans un projet de vie plus global de la personne qui en bénéficie ; elle permet par exemple d'aborder et de travailler l'accompagnement budgétaire, la préparation à l'entrée dans le logement, la création de lien social et de moments de convivialité, les incidences de l'alimentation sur la santé, le budget, les liens parent-enfant, etc.

L'identification de ces besoins et la nécessité d'une réponse adaptée, dans une dynamique d'insertion et d'inclusion, ont rencontré deux opportunités :

- la possibilité d'utiliser les locaux désaffectés de la cuisine collective du Centre d'hébergement Crimée situé à Paris 19^{ème} ;
- la possibilité de s'associer avec l'Atelier Chantier d'Insertion bio-nettoyage et restauration du CAS-VP pour la gestion de l'épicerie. Cela répond aux perspectives de développement de l'ACI avec l'identification de nouveaux champs de compétences pour ses salariés (logistique liée à la vente).

C'est de cette conjonction de constats, de valeurs et de ressources qu'est né ce projet d'épicerie sociale et solidaire.



LES BENEFICIAIRES-PARTICIPANTS

Au sein des centres d'hébergement du CAS-VP, nous avons identifié une quarantaine de ménages sans ou avec de très faibles ressources qui peuvent bénéficier de l'épicerie sociale et solidaire.

Elle s'adresse également à des usagers des Permanences sociales d'accueil (PSA) Gauthey et Belleville, qui accueillent des familles avec enfants ou des jeunes, sans domicile.

Elle est également ouverte à des habitants du 19^{ème} arrondissement, orientés par les travailleurs sociaux du CAS-VP 19 (guichet unique municipal pour l'accès aux aides sociales légales et facultatives).

Au fur et à mesure de sa montée en charge, et en fonction de besoins identifiés et des sollicitations des partenaires, elle pourra accueillir d'autres publics.

Nous sommes attachés aux principes d'une épicerie proposant des produits variés à des coûts très accessibles (10% de la valeur marchande pour des personnes sans ou avec de faibles ressources) et de qualité, de mixité des publics pour créer une synergie dedans-dehors, et d'inscription dans un territoire pour adapter la réponse aux besoins.

Au regard du ratio (2m² par personne) préconisé par la Banque Alimentaire dans son guide pratique *Créer, gérer, animer une épicerie sociale et solidaire*, l'épicerie peut accueillir une cinquantaine de bénéficiaires.

L'accompagnement vers l'insertion et l'autonomie, la création ou le maintien de lien social sont au cœur des projets des centres d'hébergement et de l'ACI du CAS-VP : l'épicerie sociale et solidaire répond à ces objectifs en promouvant une modalité d'aide alimentaire responsabilisante et incluante. Les bénéficiaires de l'épicerie font leurs courses en respectant un budget alloué, ils font des choix tout en étant plus ou moins guidés et accompagnés selon le projet défini avec eux.

La solidarité déployée au sein de l'épicerie inclut une réciprocité qui se concrétise par la participation des bénéficiaires à la vie de l'épicerie.

Cette participation peut prendre différentes formes : mise en rayon, étiquetage, rangement, co-animation d'un atelier, etc. Elle vise à accompagner les bénéficiaires dans une démarche de « consommateur-citoyen ».

Nous expertisons différents statuts possibles pour les bénéficiaires-participants afin que leur participation active au fonctionnement et à la vie de l'épicerie soit valorisée : bénévolat, adhésion, statut OACAS,

La participation des bénéficiaires s'entend aussi par le recueil, via des modalités adaptées, de leurs avis, remarques, demandes, propositions sur l'organisation et le fonctionnement de l'épicerie.

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉPICERIE

Admission, accueil et accompagnement du public

L'accès à l'épicerie se fait sur orientation d'un travailleur social et suite à la validation de la demande par une commission d'admission composée d'un travailleur social de l'épicerie et de deux représentants du CAS-VP.

Lors d'un entretien individuel avec un travailleur social de l'épicerie, le bénéficiaire détermine son contrat d'accueil et d'accompagnement qui précise notamment la durée de l'accès, le montant du panier, les jours de venue à l'épicerie et les modalités de participation.

Au démarrage, l'épicerie fonctionnera deux jours par semaine ; elle sera ouverte au public deux demies journées.

L'accueil se fait sur rendez-vous (créneaux horaires) pour éviter l'effet « file d'attente » et favoriser les temps d'échange.

Des ateliers sont organisés deux fois par mois pour et avec les bénéficiaires : un atelier est consacré à l'alimentation et à la préparation culinaire ; l'autre atelier est consacré à des thématiques diverses, à partir des propositions des bénéficiaires, des professionnels et des partenaires.

Approvisionnement

En matière d'approvisionnement en denrées alimentaires, nous souhaitons à l'instar des autres épicerie sociales et solidaires, nous inscrire dans un partenariat étroit avec la Banque alimentaire et/ou l'ANDES. D'autres partenaires pourront être sollicités, notamment pour répondre à des besoins spécifiques (respect des habitudes alimentaires liées aux pays d'origine, aux réalités de vie des bénéficiaires : produits confectionnés pour les bénéficiaires qui n'ont pas la possibilité de cuisiner, produits pour le petit-déjeuner et le goûter des enfants, produits pour les bébés) et à des enjeux de proximité (circuits courts, partenariat local,...).

D'autres besoins ont été identifiés pour les ménages accompagnés : produits d'entretien et d'hygiène, petite papeterie nécessaire aux démarches (enveloppes, calepins, stylos).

Des achats pourront être effectués à la marge, pour compléter les produits issus des collectes, ramasses, dons.

Moyens humains

Un mi-temps de travailleur social et du temps d'encadrement seront dédiés à l'admission – accueil – accompagnement des bénéficiaires ainsi qu'à la supervision des bénévoles, à l'articulation avec le « gestionnaire-magasinier » et à la coordination avec les partenaires orienteurs et intervenants.

Un « gestionnaire-magasinier » sera chargé de la gestion logistique et administrative de l'épicerie. Cette fonction comprend l'encadrement de salariés de l'ACI affectés au nettoyage des locaux et des équipements et à des fonctions logistiques : manutention, rangement, mise en rayon, etc.

Une dizaine de bénévoles participeront au projet sur des fonctions d'accueil des bénéficiaires et d'accompagnement volontaire à l'achat, de co-animation des ateliers et de soutien logistique.

Des intervenants extérieurs seront mobilisés pour l'animation des ateliers.

L'articulation entre tous ces acteurs sera travaillée avec les intéressés et donnera lieu à l'élaboration d'une charte des acteurs de l'épicerie.

Des ressources internes aux établissements du CAS-VP, de l'ACI et plus généralement du CAS-VP sont également mobilisables pour l'épicerie (travaux, restauration, économat,...).

Moyens matériels et logistiques

L'accès à l'épicerie se fait par l'entrée principale du centre d'hébergement Crimée située 166, rue de Crimée dans le 19^{ème} arrondissement. Les bénéficiaires sont accueillis dans le hall d'accueil et accompagnés au niveau -1 dans les locaux dédiés à l'épicerie (escaliers ou ascenseurs).

Les anciens locaux de restauration collective du Centre d'hébergement Crimée constituent une ressource essentielle et immédiatement utilisable : accès livraisons, lieux de stockage aménagés, monte-charges, circuit propre/sale (cuisine « aux

normes » réhabilitée en 2007 et fermée depuis janvier 2017), matériel en état de marche (armoires frigorifiques), ancien réfectoire pouvant accueillir les denrées alimentaires à la vente, salle adjacente pour l'accueil des bénéficiaires et la vente des autres produits.



La salle de convivialité : accueil des bénéficiaires, espace de vente pour les produits hors denrées alimentaires, ateliers.



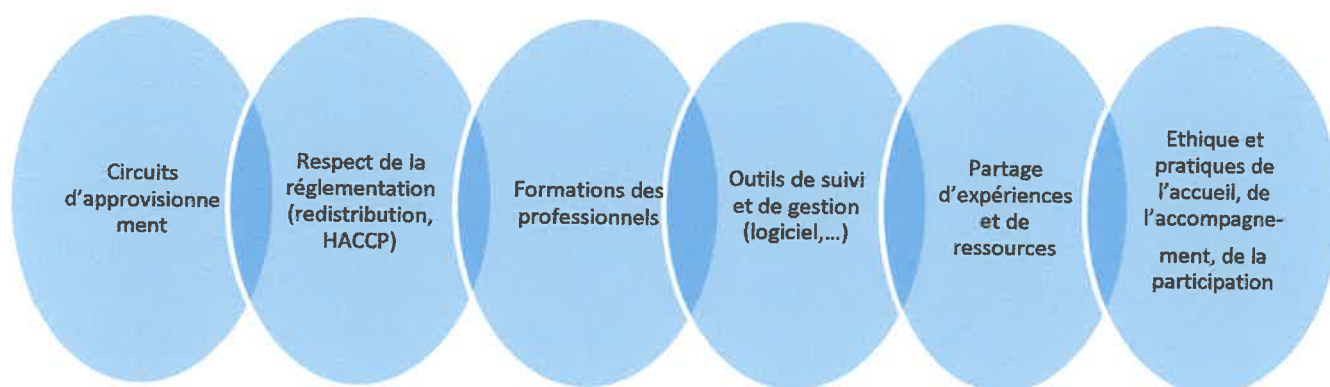
L'ancien réfectoire, espace de vente pour les denrées alimentaires.



Aperçu des locaux et du matériel dédiés au stockage (ancienne cuisine).

Inscription dans un réseau de référence

Nous souhaitons nous inscrire dans un réseau pour bénéficier d'une expertise sur les différents champs de compétences que recouvre le fonctionnement d'une épicerie sociale et solidaire, a fortiori dans une dynamique nationale tendant vers la « labellisation » des épiceries sociales et solidaires :



Nous envisageons d'adhérer à la Fédération des Banques alimentaires et/ou à l'ANDES.

Une épicerie sociale, solidaire... et circulaire !

En accord avec le principe de consommation responsable et solidaire, les épiceries sociales et solidaires développent des solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire, de réutilisation des invendus, de recyclage des déchets,... et parallèlement de mise en commun et de partage des connaissances, des compétences et des moyens.

Cette démarche sous-tend le projet de création de l'épicerie sociale et solidaire du CAS-VP et se traduit au travers de plusieurs propositions :

- ♣ un circuit d'enlèvement des déchets organiques pour recyclage (déjà en place dans les cuisines collectives du CAS-VP) ;
- ♣ la mise en place d'un atelier jardinage (plantes aromatiques utilisées dans la confection des plats) dans la cour jouxtant les locaux de l'épicerie, à base de compost produit sur place, en partenariat avec un jardin partagé ;
- ♣ la valorisation des savoirs et savoir-faire de tous les « artisans » de l'épicerie : bénéficiaires, professionnels, salariés de l'ACI, bénévoles, partenaires, au

travers de temps d'échanges conviviaux, de production de supports de référence, d'une participation élargie à la gestion de l'épicerie ;

- ♣ le développement de solutions partenariales et innovantes pour la transformation des invendus.

Nous sommes néanmoins conscients que le déploiement de l'épicerie sociale et solidaire se fera par étapes avec dans un premier temps la nécessité d'asseoir les bases d'une organisation et d'un fonctionnement efficaces.

MERCI DE VOTRE LECTURE

ET DU SOUTIEN QUE VOUS POURREZ NOUS APPORTER !